

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024
COMMUNE DE MONTHELON

La réunion a débuté le 30 avril 2024 à 18H30 sous la présidence du Maire, Monsieur PIENNE Cédric.

Date de la convocation : 23 avril 2024

Membres présents :

M. HUCBOURG Hervé
M. MARCHAND Guillaume
M. MONCLIN Alain
M. PIENNE Cédric
Mme PRIN Caroline
M. PRZYGONSKI Ludovic
Mme VOUILLOT Marylène

Membres absents représentés :

M. DOISNEAU Christian (pouvoir donné à Mme VOUILLOT Marylène)

Membres absents :

M. MLAKAR Olivier
M. SILVA COSTA Daniel

Secrétaire de séance : M. MONCLIN Alain

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

018-2024 Approbation du nouveau capital social de la société SPL-Xdemat
019-2024 Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'hydraulique des coteaux

**N°018-2024 APPROBATION DU NOUVEAU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE
SPL-XDEMAT**

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de

l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2023, 124 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 8 ont été rachetées pour permettre à 8 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social détenues par 3 274 actionnaires.

Sur ces 3 341 actions communales et intercommunales, 527 sont aubois, 527 axonaises, 355 ardennaises, 286 marnaises, 430 haut-marnaises, 616 meurthe-et-mosellanes, 121 meusiennes et 479 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	500	15,23 %
Aisne	1 186	9,24 %	526	16,03 %
Ardennes	627	4,88 %	350	10,66 %
Marne	845	6,58 %	277	8,44 %
Haute-Marne	697	5,43 %	416	12,68 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	612	18,65 %
Meuse	626	4,88 %	122	3,72 %
Vosges	835	6,50 %	479	14,59 %

Total	12 838		3 282	
-------	--------	--	-------	--

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « *à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification* ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat.
- Autorise Monsieur le Maire à voter la résolution correspondante lors de la prochaine assemblée générale de la société.

N°019-2024 SELECTION D'UN CABINET POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DOSSIER DU BASSIN VERSANT DES BIGNARDS (ENTENTE INTERCOMMUNALE MANCY-MONTHELON)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la conférence de l'entente intercommunale Mancy-Monthelon pour l'hydraulique des coteaux, qui a eu lieu le 11/04/2024. À la suite de la défection du cabinet d'études SOFIM pour la maîtrise d'œuvre, et après réception et ouverture des plis d'un appel simple à concurrence, le cabinet d'études qui aura en charge la maîtrise d'œuvre pour le bassin versant des Bignards a été sélectionné à l'unanimité par les membres de la conférence. Il s'agit du cabinet d'études TPF INGENIERIE, représenté par Jean-François LEBOEUF (5 rue de Talleyrand – 51100 REIMS). Le devis présenté atteint la somme de 39 000,00 € HT.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à valider ce choix avec la commune de Mancy.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document permettant d'entériner ce choix.
- AUTORISE M. le Maire à demander des subventions à réaliser auprès de différentes institutions, la commune de Monthelon étant le maître d'ouvrage de ce projet.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00

M. MONCLIN Alain
Secrétaire de séance

M. PIENNE Cédric,
Maire